



Montreuil, le 26/11/2018

AGENTS CONTRACTUELS : Payes revalorisées pour un millier de collègues grâce à l'appui de la CGT

Après la refonte des grilles indiciaires des fonctionnaires au 1er janvier 2017, la CGT Finances Publiques s'était inquiétée de ne voir aucune évolution sur les fiches de paye des collègues contractuels rémunérés sur la base de ces mêmes grilles (agents dits « berkanis », agents reclassés de l'Imprimerie Nationale et du Giat). La CGT avait interpellé la direction générale le 4 mai 2017. Lors du Comité Technique de Réseau du 6 juillet 2017, le directeur général nous répondait que le reclassement serait effectué dans les plus brefs délais, sans apporter plus de précisions.

Mais la DGFIP a alors mis en place des grilles de salaires propres aux agents contractuels sur la base d'une logique simple : les payer moins que les fonctionnaires. Ces nouvelles grilles comptent en moyenne 4 points d'indice en moins par échelon que celles des fonctionnaires !

De plus, la mise en œuvre s'est faite dans la pagaille : divers avenants aux contrats de travail ont été soumis aux collègues avec des contenus différents. Certains avec des baisses de salaire, d'autres avec des augmentations qui n'ont pas été appliquées.

La CGT a assisté les collègues qui se sont adressés à elle pour leurs réclamations auprès de la direction. Elle a relayé leurs recours et leurs pétitions.

La CGT Finances Publiques a porté inlassablement depuis plus
d'un an la même revendication :

**reclasser les agents dits « berkanis »,
les contractuels issus de l'Imprimerie Nationale et ceux de Giat-Industries
sur les échelles C1 à C3 des agents fonctionnaires
avec effet au 1er janvier 2017 et sans neutralisation de points d'indice.**

Le 22 novembre 2018, en réponse aux élus CGT de la Commission Consultative Paritaire n°1 des agents dits « berkanis », la direction générale a enfin répondu favorablement à notre revendication. Des avenants aux contrats de travail seront soumis dès la fin de l'année aux collègues concernés pour les reclasser conformément à notre demande.

Les agents dits « berkanis », « ex Imprimerie Nationale » et « ex Giat » seront alors augmentés de 4 points d'indice en moyenne, avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. Ils bénéficieront également de la revalorisation indiciaire prévue au 1er janvier 2019, comme les fonctionnaires.

Il reste encore des revendications à satisfaire : la direction ne veut réexaminer, ni la rémunération, ni le montant des indemnités de licenciement des agents licenciés entre le 1er janvier 2017 et aujourd'hui. La CGT est toujours à leur disposition pour défendre leurs dossiers.

Par ailleurs, la CGT porte toujours la revendication d'un vrai plan de titularisation des agents sans exclusion, ni seuil de 24H30 hebdomadaires.

Il était plus que temps de mettre fin à cette injustice et d'augmenter enfin les salaires des collègues !

La CGT Finances Publiques démontre encore une fois qu'elle reste toujours aux côtés des agents, quels que soient leurs statuts et qu'elle ne lâche rien.

**Qui vous soutient ? Qui vous défend ? La CGT !
Vous aussi, soutenez la CGT ! Adhérez !**

SYNDICAT NATIONAL CGT FINANCES PUBLIQUES : Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
www.financespubliques.cgt.fr ✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr ✉ dgfp@cgt.fr t : 01.55.82.80.80 - 📠 : 01.48.70.71.63
Suivez-nous sur facebook ou twitter : 🐦 : @cgt_finpub (Syndicat National cgt finances publiques) 📧 : @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)

